

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

DIRECTION DE LA DEMANDE ET DES MARCHÉS ÉNERGÉTIQUES

SOUS-DIRECTION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

## **Conditions de l'appel d'offres portant sur une installation de production d'électricité en période de pointe en Martinique**

### **1. Caractéristiques énergétiques et techniques de l'installation**

#### **1.1- Energie primaire utilisée**

L'énergie primaire utilisée sera le FOD.

#### **1.2- Puissance et technique recherchées**

Les études prévisionnelles de consommation font apparaître un besoin d'une nouvelle capacité de production de 40 mégawatts (MW) en pointe en Martinique. L'installation de production correspondant à ce besoin est une centrale thermique faisant appel à une turbine à combustion (TAC).

### **2- Délai de mise en service industrielle**

Les études prévisionnelles font apparaître le besoin d'une nouvelle capacité de production de 40 MW en pointe dès 2005

### **3- Les conditions économiques et financières**

L'appel d'offres porte sur un projet comportant la construction, la mise en service et l'exploitation de la centrale thermique.

Un contrat à long terme sera mis en place entre le producteur d'électricité ayant remporté l'appel d'offres et EDF gestionnaire du système. L'électricité sera distribuée par EDF Martinique.

Devant la pénurie de terrains susceptibles d'être utilisés pour la construction de la centrale, le producteur d'électricité pourra utiliser un terrain appartenant à EDF et se trouvant sur le site de Pointe de Grives. EDF fera connaître les conditions de location de son terrain avant le

lancement de l'appel d'offres. Des mesures visant à assurer la transparence des conditions de location du terrain seront prises par EDF (création d'une filiale dédiée à la location si nécessaire). Les soumissionnaires auront toutefois la faculté de proposer un autre terrain.

#### **4- Conditions d'exploitation et durées de fonctionnement prévues**

Dans le scénario de référence il est prévu que la TAC fonctionne en pointe à hauteur d'environ 1500 heures par an.

Le contrat de fourniture d'électricité aura une durée de 25 ans après la mise en service industrielle.

#### **5- Région d'implantation de l'installation**

La centrale sera implantée en Martinique.

#### **6- Principes de pondération et de hiérarchisation des critères**

Les principaux critères de choix des offres seront les suivants :

- la compétitivité de l'offre ;
- la comparaison de la date d'engagement ferme de mise en service industrielle par rapport à la date de 2005 ;
- le respect des termes du cahier des charges de l'appel d'offres ;
- les garanties techniques et économiques de pérennité de la production dans la durée.